

La monstruosité au féminin pendant le génocide commis contre les Tutsi en 1994 au Rwanda : Un cas unique dans le monde

JUSTINE HITIMANA

Commission Nationale de lutte contre le génocide (CNLG), Kigali, Rwanda

Copyright © 2017 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The 1994 Genocide committed against Tutsi took more than one million victims in only one hundred days. This study deals with Hutu extremist women participation in genocide. These women came from all segments of Rwandan society: teachers, peasant women, young women, students, religious and even mothers. This study analyses the extent of the cruelty committed by Hutu extremist women against the Tutsi during the genocide. These women even killed their children and their families. After the Genocide, several among these Hutu extremist women were guilty of crimes of genocide including sexual abuse against the Tutsi. The findings of this research work highlight the barbarity of Hutu extremist women throughout the 1994 Genocide committed against the Tutsi.

KEYWORDS: Genocide, Tutsi, Hutu, Hutu extremist women.

1 INTRODUCTION

« Ce qui est frappant c'est la participation des femmes. Chacun sait que la violence de guerre ou génocide est un apanage masculin : la barrière du genre est très rigide, dans toutes les sociétés et à peu près à toutes les époques (...). Une transgression très grave, c'est les cas de ces femmes qui ont tué leurs propres enfants parce qu'ils étaient Tutsi. Il n'y a pas d'autres exemples historiques, le Rwanda est un cas unique dans le monde »¹.

Pendant cent jours de tueries au Rwanda, le pays a été entraîné dans une cruauté inimaginable : le génocide a été commis à une échelle épouvantable contre les Tutsi. Plus d'un million de victimes : hommes, femmes et enfants ont été tués par des extrémistes Hutu. Selon les statistiques, *« un taux d'exécution a été quatre fois supérieur à celui enregistré au plus fort de l'holocauste nazi. Ainsi donc, la concentration des tueries donnent le sinistre illustration de constituer les tueries les plus féroce de l'Histoire: les trois quarts de la population tutsi ont été exterminés »².*

Pour atteindre un nombre si élevé de victime, il a fallu la participation d'un nombre considérable des hommes, des femmes et des jeunes filles dans le génocide. Parmi les auteurs de ces crimes, l'on trouve des soldats, des gendarmes, des politiciens, des *Interahamwe* et des citoyens ordinaires. Mais ce qui est plus absurde, parmi ces groupes des criminels génocidaires, on trouve le genre féminin : les femmes et les jeunes filles. Ce faisant, Tosato I. raconte, *« les tueries n'auraient jamais fait autant de victimes si les tueurs n'avaient pas impliqué une partie aussi grande que possible de la population des hommes, des femmes mais aussi des enfants âgés seulement de huit ans »³.* Selon l'histoire, la violence de guerre c'est l'apanage des hommes, mais un tel cas s'est révélé au Rwanda pendant le génocide commis contre les Tutsi où les femmes Hutu extrémistes ont vivement

¹. R. Verdier et all., *Rwanda. Un génocide du XXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 1995, p.55

². <http://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/pauline-nyiramasuhuko-la-barbarie-au-feminin>, 16/10/2016

³. Tosato I, *op.cit.*, 2016, p.15

participé. Selon Gulaid « *Parmi les représentants locaux du gouvernement qui organisaient les tueries, (...), des femmes étaient au nombre des plus cruels* »⁴.

En général, pendant le génocide, les bourreaux étaient souvent des hommes et des femmes des victimes. Mais pour le cas du génocide commis contre les Tutsi, les femmes n'étaient pas seulement des victimes par contre il y a eu des génocidaires. En fait, certaines femmes extrémistes Hutu instruites dont des enseignantes, des fonctionnaires et des infirmières ont dressé des listes des Tutsi à tuer et les ont donnés aux soldats, aux milices et aux représentants locaux du gouvernement organisant les tueries, même des femmes ordinaires ont aussi commis ce genre de crime en identifiant les Tutsi pour qu'ils soient tués ou participés directement aux tueries. Ces femmes ont aussi ordonnés le viol des autres femmes Tutsi⁵. **Ce phénomène de violences menées par des femmes contre d'autres femmes ne semble pas s'être produit dans d'autres situations similaires, c'est pourquoi ce cas unique dans le monde mérite une étude plus approfondie**⁶.

Les femmes extrémistes Hutu ont participé pendant le génocide aux tueries multiples dans les rangs de machine à tuer à savoir l'armée, la gendarmerie et la milice entraînée, les *Interahamwe*. Elles ont fourni l'essence avec laquelle étaient brûlés vifs soit certaines familles Tutsi, soit des groupes des réfugiés Tutsi massés dans des mosquées et dans les bâtiments appartenant aux paroisses. D'autres femmes et jeunes filles ont été vues, contrôlant des cartes d'identité à des barrières. Les Tutsi qu'elles identifiaient étaient tués presque systématiquement⁷.

Moins innocentes qu'il n'y paraît présente, ces femmes ont utilisé des innombrables méthodes pour contribuer au meurtre de leurs voisins, collègues, amis ou même parents ainsi qu'à celui d'inconnus. D'autres s'associaient aux foules d'assaillants encerclaient les lieux de refuge, en chantant pour attiser la frénésie meurtrière des hommes. Certaines femmes et jeunes filles divulguaient des lieux de leur cachette et dépouillaient ceux qui venaient d'être tués. Les femmes membre de l'administration locale, recelaient et distribuaient des armes et munitions à leur domicile.

L'ampleur de la participation des femmes au génocide de 1994 commis contre les Tutsi au Rwanda était sans précédent dans l'histoire. Mais cela n'était pas un hasard car les architectes du génocide avaient tenu à impliquer le plus grand nombre de personne dans les tueries. Un nombre considérable de femmes instruites, y compris des ministres du gouvernement, des administratrices civiles, des journalistes, des médecins, des infirmières et des enseignantes sont devenues extrémistes de leur gré et commettre le génocide sans hésitation.

Enfin, la question des femmes impliquées dans le génocide est très pertinente et demande une étude approfondie. **C'est dans cet angle qu'en lisant cette étude, on voit qu'on n'a pas pu exploiter tout le pays mais certaines ex-préfectures comme Butare, Gikongoro et Kigali, Toutefois les autres ex-préfectures qui restent seront étudiées à la prochaines étude.**

2 LA LOYALTE DES FEMMES FACE AUX GRANDES GUERRES COMME LE GENOCIDE

Les femmes sont-elles, cependant, plus pacifiques que les hommes? Dans le monde et en particulier dans les régions de l'Afrique, en situation de conflits, les femmes sont souvent associées au symbole de la paix. Ce symbolisme est fortement lié au rôle qu'elles jouent dans la société comme mères et épouses et donc piliers de la famille. C'est cette image, et une pratique qui résulte du processus de socialisation des filles et jeunes femmes qui amènent les femmes à jouer un rôle particulier de rapprochement, de dialogue, et de conciliation lors des conflits⁸.

Depuis le plus jeune âge, les filles recevaient, de leur mère, une éducation qui les initiée à leur vie future d'épouse et de mère. Une femme devait s'occuper de la maison et de travailler aux champs. Elle devait adopter certains types de comportements, comme la réserve ou encore la soumission, etc. Ainsi, la force d'une famille se mesurait au nombre d'enfants

⁴. Gulaid Hodan, « *Rwanda: le rôle des femmes dans le genocide des Tutsi* », in : *collectivan.org.*, 21 janvier, 2011

⁵. *Ex-Organisation de l'Unité Africaine, Rapport sur le génocide au Rwanda, Mai 2000, p.152.*

⁶. *Ex-Organisation de l'Unité Africaine, op.cit, 2000, p.153.*

⁷. *Tosato I, op.cit., 2016, p.15*

⁸. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « *Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement* »?, in : *Graduate Institute of International and Development Studies, mars, 2001, pp.29-30.*

qu'elles mettaient au monde⁹. Cette image idéalisée la femme et la faisait une mère avant tout, et elle avait grandement limité la capacité des femmes à se réaliser en dehors du foyer¹⁰.

Selon un rapport gouvernemental de 1995 pour la Quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes, « **L'image idéale de la femme était encore perçue dans la perspective de son rôle maternel. La femme devait être féconde, dure au travail et réservée. Elle doit apprendre l'art du silence et de la réserve** »¹¹. Ainsi, rapportent Dyan Mazurana et Susan McKay: « **En Afrique, les femmes se sont servies de l'autorité morale que leur confère leur pouvoir de donner la vie (rôle maternel) et de l'entretenir (en tant que mères, épouses et filles) pour revendiquer la paix** »¹². Une femme a relaté à ce sujet : « **J'ai perdu mes sept enfants pendant le génocide commis contre les Tutsi. Mais, je suis pourtant ici, je travaille pour un changement global et pour que l'on puisse vivre dans le futur d'une manière différente** »¹³.

Selon le Collectif Pro-femmes/Twese Hamwe, au Rwanda, traditionnellement, la femme incarne les valeurs sociales de tolérance, de médiation, de pacification en famille et entre les familles. On l'appelle **Nyampinga**, c'est-à-dire, **le havre de paix, le refuge des fatigués, des voyageurs et de ceux qui sont dans le besoin. Ses bras sont toujours ouverts pour accueillir ceux et celles qui ont recours à elle**. Selon Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE « **La fille et la femme sont aussi appelées *Gahuzamiryango* c'est-à-dire, celle qui, par son ménage, fait le trait d'union entre différentes familles qui automatiquement deviennent parentes, alliées et amies** »¹⁴.

La femme est, en général, considérée comme créatrice de valeurs d'unité et de solidarité entre différents groupes, familles et communautés. La femme est appelée aussi *Inkingi ya Kanangazi*. Elle est le pilier central qui soutient la toiture d'une maison. Cette image illustre le rôle de la femme dans la reproduction biologique et sociale ainsi que son rôle dans la production économique¹⁵. **On les percevait faibles et dépendantes. (...). On attendait de ces dernières qu'elles soient loyales envers leur mari, leur groupe**¹⁶.

Mais ce qui est aberrant est de voir les femmes organisent les tueries avec une cruauté inimaginable surtout contre les autres femmes et les enfants. De cette raison, notre étude insiste sur le cas du Rwanda, car dans ce pays, **certaines femmes et jeunes filles Hutu ont été complètement impliqué dans les tueries contre les Tutsi pendant le génocide**. Les femmes ont participé à la propagation de l'idéologie du génocide qui fondait et légitimait les tueries contre les Tutsi. **Elles sont perçues, dans ces constructions, comme une extension du bras armé des hommes**¹⁷.

Les recherches de Adler, Loyle et Globberman, se basaient sur des interviews et consistaient en un échantillon de 10 femmes provenant de diverses classes socio-économiques, qui ont été emprisonnées parce qu'elles ont été accusées et jugées pour leurs actes pendant le génocide. En fait, parmi les *Interahamwe* on y trouvait des femmes. Elles ont été coupables de crimes allant de l'attaque au meurtre, et le groupe va d'adolescentes à des femmes d'âge mûr. Cinq étaient mariées et cinq étaient célibataires ; cinq vivaient dans des zones urbaines et cinq dans des zones rurales; elles avaient toutes entre 1 et 16 ans d'éducation¹⁸. Comme le Rwanda est une société patrilinéaire, les enfants prennent l'ethnicité du père. **Certaines femmes Hutu mariées à des hommes Tutsi ont tué leurs enfants pour prouver leur loyauté au mouvement Hutu Power et aussi à cause de l'inculcation de l'idéologie du génocide. Les actes de telles mères vont au-delà de ce qu'on pourrait imaginer**¹⁹.

⁹. Binaifer Nowrojee et all., « *LES VIES BRISÉES: Violence sexuelle pendant le génocide rwandais et sa conséquence* », Human Rights Watch/Africa, disponible au <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/rwan96/>, 18/07/2016

¹⁰. *Ibidem*.

¹¹. Binaifer Nowrojee et all., « *LES VIES BRISÉES: Violence sexuelle pendant le génocide rwandais et sa conséquence* », Human Rights Watch/Africa, disponible au <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/rwan96/>,

¹². Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « *Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement* »?, in : Loc.cit, 2001, p.29.

¹³. *Idem*, 2001, pp.29-30.

¹⁴. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « *Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement* »?, in : Loc.cit, 2001, 2001, pp.29-30.

¹⁵. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « *Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement* »?, in : Loc.cit, 2001, p.29

¹⁶. *Ibidem*

¹⁷. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « *Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement* »?, in : Loc.cit, 2001, p.28.

¹⁸. Gulaid Hodan, « *Rwanda: le rôle des femmes dans le génocide des Tutsi* », in : Loc.cit., 21 janvier 2011.

¹⁹. Ex-Organisation de l'Unité Africaine, *Op.cit.*, 2000, p.147.

Somme toute, au Rwanda, on a pu illustrer la participation des femmes au génocide, là où les collègues, les voisines, les maîtresses et professeurs, les agents de santé, voire des religieuses, ont dénoncé et tué; là où des femmes journalistes ont fait la propagande, donné des ordres de tuer les Tutsi à travers les ondes des Radios. Par ailleurs, **des femmes de pouvoir ont été à la tête de barrières, de groupes d'Interahamwe**²⁰.

3 L'UNIVERS DE CRIMES DE CRUAUTES COMMIS PAR LES FEMMES PENDANT LE GENOCIDE

En examinant à fond ce sujet, notre but n'est pas d'affirmer que les femmes ont été impliquées dans le génocide au même niveau que les hommes, mais plutôt de souligner le fait qu'un certain nombre de femmes et jeunes filles se sont en toute conscience délibérément engagées dans le génocide contre les Tutsi.

Dans leurs livres *Mothers, Monsters, Whores: Women's Violence in Global Politics*, Gentry et Sjoberg disent qu'aujourd'hui, les femmes ont été dépouillées de leur rôle quand il s'agit de perpétrer un génocide et des tueries. Alors qu'elles étaient idéalisées, comme étant « fragiles, éloignées de la réalité, et ayant besoin de protection, de telle façon que le protecteur recevait un honneur substantiel ». Cette idée de la femme qui serait une « âme pure », c'est un concept qui a été produit par Hegel via Elshtein. Il décrit « les femmes comme étant incapables de comportement violent, étant contre la guerre et la violence, mais coopérant dans les guerres menées pour protéger leur innocence et leur virginité »²¹.

La plupart des ouvrages sur les femmes et la guerre, et les femmes et le génocide, analysent le rôle des femmes en tant que victimes. Gentry et Sjoberg s'opposent fortement à cette victimisation et dans leur livre, ils admettent que dans la majorité des cas où l'on reconnaît la participation des femmes, on accole des hypothèses sexualisées sur la manière dont elles ont été impliquées et l'on insiste sur la singularité de la participation des femmes et chaque femme à sa propre histoire²².

Les femmes instruites étaient particulièrement responsable de l'implication massive et profonde dans les tueries et dans l'organisation du génocide. Prenons l'exemple de deux femmes ministres qui étaient au sein du Gouvernement Intérimaire. Ces femmes sont : Ntamabyariro Agnès ancienne ministre de la Justice et Nyiramasuhuko Pauline qui fut ministre de la famille et de la promotion féminine. Cette dernière a agi de manière extrêmement cruelle surtout envers les femmes Tutsi. Elle se rendait régulièrement dans les lieux où les réfugiés étaient rassemblés, et surveillée personnellement les opérations de sélection des centaines hommes et femmes Tutsi qui allaient être tués. Tandis que Ntamabyariro Agnès, originaire de Kibuye à Mambanza, les témoins ont invoqué ses discours incendiaires. Alors que le Gouvernement Intérimaire fuyait vers Gisenyi en redoutant l'approche du FPR, à l'aide d'un microphone, elle prononçait un discours pour encourager les génocidaires. Voici l'extrait de ce discours : « rien ni personnes ne doit être épargné. Mais là, vous vous êtes simplement contentées de tuer quelques vieilles femmes, tuer tous les Tutsi »²³.

Dans la seule ville de Kigali, des femmes comme Nyirabagenzi Odette, Karushara Rose et Kamatamu Euphrase étaient personnellement responsables des tueries de milliers de Tutsi. D'autres femmes qui étaient des extrémistes engagées, à savoir des journalistes de Radio Rwanda et de la Radio-télévision Libre des Mille Collines (RTL) par exemple : Bemeriki Valérie qui incitait les Hutu à tuer les Tutsi pendant le génocide et même avant. En outre, beaucoup de femmes génocidaires ont mené leurs expéditions meurtrières en compagnie de leurs enfants. Les meurtrières les plus en vue telles que Nyiramasuhuko P. et Karushara R., la conseillère du Secteur de Kimisagara à Kigali, se déplaçaient avec leurs fils qui leur servaient de chauffeur et d'escorte. Ils étaient complices des crimes de viol des femmes sous l'ordre de leurs mères. Beaucoup de ces jeunes gens étaient eux-mêmes des meurtriers connus.

Mukandamage Gorette a témoigné, lors de son entretien avec African Rights, le 20 juillet 1995. Elle a parlé d'une femme nommée Semakamba Félicité qui était accusée d'avoir activement participé au génocide à Ndora dans l'ex-préfecture de Butare. Le témoin a indiqué que « Félicité Semakamba lançait des grenades comme si elle semait des haricots. Je l'ai vue à genoux tirer sur nous. Madame Semakamba faisait tout cela alors qu'elle était enceinte ». Semakamba Félicité était gendarme originaire de Cyangugu et travaillait en étroite collaboration avec un de ses frère employé du Centre de santé de Gisagara. **Elle était la**

²⁰. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement »?, in : *Loc.cit*, 2001, p.31.

²¹. Gulaid Hodan, « Rwanda: le rôle des femmes dans le genocide des Tutsi », in : *Loc.cit.*, 21 janvier, 2011.

²². African Rights, Rwanda. *Moins innocentes qu'il n'y paraît. Quand les femmes deviennent des meurtrières*, Londres SE1 1EP, 1995, p.7

²³. African Rights, *op.cit*, 1995, p.7

première femme Hutu enceinte qui dirigeait l'attaque des miliciens, et elle-même tirait sur la foule des réfugiés et jetait les grenades²⁴.

Mukarurangwa Bernadette, ancien professeur et parlementaire, était mariée à un tueur comme elle, Nzamwita Innocent, qui était enseignant à l'Université de Butare. En pleine génocide Mukarurangwa Bernadette, encourageait la population à tuer les Tutsi. Des nombreux témoins ont attestée le rôle central de cette dernière dans le génocide. Un témoin Jean Baptiste Bemera, moniteur agricole, a indiqué : « *Je connais très bien Bernadette, nos maisons étaient séparées par une route qui mène à la sous-préfecture de Gisagara. Elle était auparavant enseignant et ensuite député et mais membre acharnée du MRND puis génocidaire* »²⁵.

Le même témoin Jean Baptiste a étalé le rôle qu'a joué la représentante parlementaire dans le génocide commis contre les Tutsi. Il a confirmé qu'aussitôt après le discours destructeur et le départ du Président Intérimaire Sindikubwabo, de Butare, les tueries ont commencé. Il a continué à expliquer que c'est Mukarurangwa B. qui a pris la relève, dressant des barricades ici et là en commençant par chez elle. Son mari, son frère sont venus de Kigali, et Mukarurangwa B. avait donné son fusil à son mari. Parmi les miliciens formés par Mukarurangwa B. avant le génocide, on peut citer Shimiye, Kamanayo (responsable de ma cellule), Ntawanganyimana alias « Cyanira » et Nteziryayo. Une grande barrière impitoyable se trouvait juste à l'entrée de sa maison. Elle avait engagé de grands bandits du quartier qui devaient chercher minutieusement les Tutsi. **On appelait chez-eux : l'Etat-major de Secteur Ndora²⁶.** Partout dans le Secteur, elle ne faisait qu'un travail de sensibilisation : « *Prenez vos machette, tuez tous les Tutsi, n'en épargnez aucun...* ». Elle a aussi donné l'ordre de tuer les femmes Tutsi mariées aux Hutu²⁷.

Après être tachée du sang des innocents Tutsi, Mukarurangwa B. et groupe des génocidaires se rencontrés chez elle pour partager les biens des Tutsi et faire la fête. Certains *Interahamwe* avaient pris des filles Tutsi pour les violer. Mukarurangwa B. a donné l'ordre de les tuer ainsi que les enfants des femmes Hutu mariées aux Tutsi sans distinction de sexe. C'est ce qui a été fait, les enfants Tutsi ont été tués par leurs oncles, grands-pères, etc. Elle a aussi ordonné aux miliciens de tuer toutes les filles et les femmes Tutsi qu'ils avaient enlevées pour viol et les miliciens ont exécuté les ordres²⁸.

Pour tuer des Tutsi sans se tromper d'identité (ethnie), un témoin Mukarutesi Joséphine a indiqué que, Nyirabacumurwango Léoncie est allé chercher des listes et des fiches communales pour lui permettre de dresser une liste exhaustive des personnes à tuer. De ce fait, elle a pu identifier les femmes Hutu mariées aux Tutsi et les enfants qu'ils ont eus ensemble. Elle a dit aux criminels qu'« *il ne fallait pas épargner aucun Tutsi* »²⁹.

Dans toutes les professions il y avait des femmes qui ont participé au génocide. Prenons l'exemple des infirmières qui ont livré aux soldats et milices des patients et des réfugiés venus se cacher dans leurs hôpitaux. Les enseignantes et les inspectrices scolaires n'ont pas fait exception à la règle car plus que dans toute autre profession, le corps enseignant a joué un rôle clef pendant le génocide commis contre les Tutsi. Un grand nombre d'entre elles se sont particulièrement signalées. Même les religieuses ont été impliquées aux tueries. Certaines étaient non seulement accusées d'avoir fermé leur porte à des paroissiens désespérés et à d'autres réfugiés mais aussi d'avoir identifié et livré des personnes aux tueurs, et collaboré avec eux de diverses manières. Une religieuse, Sœur Kizito Julienne, d'un couvent de Sovu de Butare, a passé les trois mois du génocide en compagnie de tueurs à Sovu, leur fournissant l'essence avec laquelle des personnes étaient brûlées vives sous ses yeux³⁰.

Beaucoup d'autres femmes ont dirigé les tueries et notamment Bakamirantatsi Agnès, présidente des *Interahamwe* dans la Cellule de Kibenga à Ndera, dans l'ex-préfecture de Kigali rural. Elle a été identifiée par de nombreux survivants comme une personne très virulente dans les tueries de la paroisse et du petit séminaire de Ndera le 09 avril 1994³¹. A Kigali, il y avait une autre Dame appelait souvent Maman Aline qui était membre fervent du MRND. Elle était une amie de Nyirabangenzi Odette et travaillait en étroite collaboration avec la Conseillère du Secteur de Rugenge (Nyarugenge : Kigali-ville). Nyirabangenzi Odette était l'une des plus fervente instigatrices du génocide dans la ville de Kigali. Iyakaremye Innocent était témoin, lorsque Maman Aline a tué Karekezi Spéciose, une femme d'affaire Tutsi aisée qui avait six enfants. Pendant le génocide, l'époux de

²⁴. *African Rights, op.cit, 1995, p.7.*

²⁵. *African Rights, op.cit, 1995, p.33*

²⁶. *Idem, 1995, p.33.*

²⁷. *Ibidem.*

²⁸. *African Rights, op.cit, 1995, p.35.*

²⁹. *African Rights, op.cit, 1995, p.42.*

³⁰. *Vulpian L. (de), Rwanda. Un génocide oublié? Un procès pour mémoire, Bruxelles, Edit. complexe, 2004, pp.261-262*

³¹. *African Rights, Rwanda. op.cit, 1995, p.46*

Spéciose et ses enfants étaient en vacances en Ouganda. Maman Aline avait aussi comme amie des femmes déplacées de Gisozi³². Parmi ces femmes déplacées de Gisozi il y avait Pauline et d'autres. Un matin, Maman Aline accompagnée de ces femmes déplacées de Gisozi, elles ont amené Spéciose chez les *Interahamwe* et ils ont refusé de la tuer parce qu'elle leur avait donné de l'argent. De là, elles ont décidé, eux-même, de la tuer en la violant avec des bâtons pointus. Ensuite, une des femmes déplacées de Gisozi qui répond du nom de Pauline a pris une grosse massue et l'a frappé à la tête. Et après cela, Maman Aline l'a déshabillé et elles l'ont laissé son corps sans dans la rue. Une autre Dame Rangira Jacqueline a subi le même sort que Spéciose par Maman Aline et ces femmes déplacées de Gisozi.

Mukabuterat Adeline sa famille vivait à Sovu, Commune de Huye à Butare. Elles ont été chassées par la Mère supérieure du couvent de Sovu. Elles ont été obligées d'attendre la mort au Centre de santé de Sovu (CSS) où une attaque concertée a eu lieu le 22 avril 1994. Des soldats à la retraite et des policiers communaux figuraient parmi les assiégeants. Les attaques ont commencé à retentir, explosions de grenades, coups de feu de la part des policiers communaux, jets de pierres, tirs de flèches à l'arc de la part des criminels. Il y avait **des femmes qui criaient en disant « Achevez ces serpents, ils sont très méchants »**. Toutes les vitres de la chambre dans laquelle nous étions étaient déjà cassées. Des balles ont blessé beaucoup de réfugiés. J'ai été touché trois fois par des balles³³.

Les témoins oculaires de la paroisse et de Centre de Santé de Kaduha ont relaté les tueries du 21 avril 1994 dans l'ancienne Province de Gikongoro. Ces derniers ont été violemment attaqués et au moins quinze mille personnes, et peut-être bien davantage, ont perdu la vie. Parmi les criminels, dans les tueries de la paroisse de Kaduha et du Centre de Santé de Kaduha, trois femmes ont été identifiées par des rescapés qui vivent actuellement à Gikongoro et Butare.

Un témoin oculaire : Uwamariya Bernadette qui vit actuellement à Gikongoro, a parlé d' Mukabatana Athanasie et Uwamahoro Louise. Mukabatana Athanasie, était professeur à l'école d'infirmière de Kaduha à Gikongoro mais originaire de Cyangugu. Quand Mukabatana Athanasie a vu les attaques arriver près de l'hôpital, elle a vite sauté par-dessus le portail de l'hôpital pour tomber dans l'enceinte du bâtiment. Elle n'a donc pas attendu qu'on ouvre le portail. Il faut voir l'enthousiasme de cette fille pour achever les malades Tutsi. Elle avait une machette et elle est entrée dans l'hôpital avec d'autres génocidaires. Elle a fait sortir les malades Tutsi, souvent en les traînant par terre³⁴. En ce qui concerne Uwamahoro Louise, elle était aide-infirmière au Centre de Santé de Kaduha avec Bernadette, elle était originaire de Nyaruhengeri à l'ex-province de Butare. Les Tutsi qui y travaillaient, avaient peur qu'elle les tue un jour mais elle avait quand même peur d'une sœur religieuse allemande qui s'occupait de cette Centre de Santé, elle s'appelait Sœur Maltitta Kossler. Cette jeune fille était terrible, elle avait une longue épée et chaque soir elle faisait semblant de la rendre plus tranchante en la traînant (l'aiguillant) sur le ciment. Cela faisait du bruit, après elle rejoignait les hommes pour tuer aux barrières au-delà du CSK³⁵.

Pour des cas des femmes génocidaires Hutu mariées aux Tutsi ; pendant le génocide, elles ont tués leurs enfants ou d'autres proches ou de les avoir livrés aux tueurs parce qu'ils étaient Tutsi, c'est l'exemple d'une certaine Dame Mukakibibi Immaculée, épouse de Rutakamize Landould. Ils habitaient la cellule de Nganga, secteur de Gitovu dans la Commune de Nyabikenke, l'ancienne préfecture de Gitarama. Cette femme a permis le meurtre de ces deux enfants³⁶.

Début mai 1994, un service de presse religieux, News Network International (NNI), a cité les propos d'un missionnaire danois, Nils Rechter, qui était évacué de Gisenyi. Il était chargé de gérer l'Université adventiste du septième jour située à Mudende dans l'ex-préfecture de Gisenyi. Il affirme avoir vu des femmes qui tuaient en ces termes : « *Elles battaient à mort des Tutsi. Elles les tuaient avec des bâtons, des machettes et des couteaux. (...) C'est si difficile de comprendre. Ce sont leurs voisins, leurs propres amis ou leurs membres de familles qu'elles tuaient, a rappelé Rechter. C'est inconcevable* »³⁷. Un témoin oculaire était un employé de MSF-Hollande. Il était à Butare en avril 1994 et faisait partie d'une équipe qui essayait de mettre en place un hôpital de terrain. Il était à Butare le 20 avril 1994 et il a témoigné ce qui suit : « **Il y avait des femmes, des femmes**

³². Ceci fait référence aux personnes déplacées à la suite des combats entre le gouvernement de Habyarimana et le FPR. Beaucoup de ces personnes vivaient dans des camps pour personnes déplacées sont devenues des tueurs redoutables pendant le génocide.

³³. *African Rights, Rwanda. op.cit, 1995, p.46*

³⁴. *African Rights, op.cit, 1995, p.56*

³⁵. *African Rights, op.cit, 1995, p.56*

³⁶. *African Rights, op.cit, 1995, p.60*

³⁷. *African Rights, op.cit, 1995, p.64*

ordinaires, qui brandissaient des battes cloutées juste devant l'hôpital. Si je n'avais pas été moi-même au Rwanda, je n'aurais pu croire possible les choses que j'ai vues »³⁸.

Ce ne sont pas seulement des femmes qui ont participé aux tueries mais **des jeunes filles aussi. Certaines jeunes filles âgées seulement de quatorze ou quinze ans ont été vues brandissaient des machettes.** A Kibeho à l'ex-préfecture de Gikongoro, il y avait des jeunes filles qui ont été identifiées par leurs camarades pour avoir pris part aux tueries d'autres élèves. En fait, le génocide a été déclenché au moment où les écoles étaient fermées pour les vacances de Pâques. Mais le Groupe Scolaire Marie Merci de Kibeho (GSMMK) était ouvert. Les élèves étaient restés pour rattrapés des cours qu'ils avaient manqués en raison d'une grève. Les élèves Tutsi ont été frappés à mort à coup de machette par leurs camarades de classe, les villageois et les Gendarmes. **Parmi ces criminels, il y avait des jeunes filles qui étaient ses camarades de classe.** Marie Uwizeye Louise originaire de Cyangugu qui était en troisième année de biochimie, était accusée par Hyacinthe et Théophile d'avoir participé aux meurtres : *« Cette jeune fille et bien d'autres quittaient le dortoir la nuit et allaient rejoindre le groupe des gendarmes en poste chez le directeur de l'école, l'abbé Uwayezu Emanuel, pour leur donner la liste des élèves Tutsi à tuer et élaborait avec eux des plans pour organiser des rafles d'élèves ».*

Vue tous ces actes de cruautés qui ont été commis par des femmes, une question embarrassantes resurgisse sur l'état de la société rwandaise. Dans le temps, on attribuait aux femmes le titre de victimes, mais il est crucial pour la conception du génocide, de comprendre que les femmes peuvent être, dans le cas du Rwanda, des agents virulent dans les horribles tueries et viols collectifs. Sur la scène nationale et internationale, les gens ont souvent tendance à considérer, les femmes et les jeunes filles, comme des principales victimes du génocide et leur rôle d'agresseurs est occulté, **alors qu'elles ont porté le poids du génocide au Rwanda.**

Lors de la préparation du génocide commis contre les Tutsi, les femmes y ont joué un grand rôle. Elles **ont été les principales architectes de la violence**, et aussi en tant que tueurs individuels et dans de petites communautés. Elles ont dénoncé les victimes et pillé les maisons des victimes et, souvent, ces femmes ont tué directement au moyen de diverses armes modernes et traditionnelles³⁹.

En définitive, les femmes importantes ont orchestré ou mené les tueries contre les Tutsi. Selon Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE : *« En ce qui concerne les meurtres de masse, beaucoup de femmes n'ont eu besoin d'aucun encouragement. Ces femmes ont été poussées par leurs propres positions extrémistes. Quel qu'ait été le motif, certaines de ces femmes ont organisé et conduit les attaques qui ont provoqué les tueries »⁴⁰.*

4 LA CRUAUTE DE L'EX-MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION FEMININE, PAULINE NYIRAMASUHUKO PENDANT LE GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI

L'étude traite plus particulièrement la participation des femmes dans le génocide, et plusieurs d'entre-elles étaient coupables de crimes de nature sexuelle⁴¹. L'ampleur de la participation de ces femmes au génocide en 1994 était sans précédent dans l'histoire de l'Afrique et du monde en général. **Généralement, durant les conflits armés ou les génocides, les femmes ne sont pas souvent impliqués dans ce genre des choses et ne déclenchent pas la guerre, par contre elles souffrent beaucoup durant cette période de crise.** Bien souvent, leur seul recours consiste à fuir à l'étranger. D'après l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, les femmes représentent 49 % des réfugiés de par le monde, essentiellement en raison de conflits, et elles souffrent souvent plus que les hommes lorsqu'elles sont confrontées à une telle situation, du fait de leur genre.

De cette raison, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995 par 189 Etats membres, ont fait des femmes, dans les conflits armés, l'un des 12 domaines de préoccupation. Il souligne là-dessous que les femmes doivent participer à la prise de décisions relatives à la résolution des conflits, et **il reconnaît que les femmes sont de puissants moteurs des mouvements en faveur de la paix.** Mais, il insiste à ce que celles qui ont fui un conflit soient autorisées à participer à tous les aspects des programmes afin de les aider à se remettre et à reconstruire leur vie. **Les femmes sont constamment idéalisées comme des êtres purs et immaculés, incapables de commettre des tueries et d'avoir des comportements génocidaires.**

³⁸. African Rights, *op.cit*, 1995, p.55.

³⁹. Gulaid Hodan, « Rwanda: le rôle des femmes dans le genocide des Tutsi », in : *Loc.cit*, 21 janvier, 2011.

⁴⁰. Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement ? », in : *Loc.cit*, mars 2001, p.31.

⁴¹. Ex-Organisation de l'Unité Africaine, *op.cit*, 2000, p.156.

Pendant le génocide, certaines femmes avaient des comportements génocidaires très singuliers, comme par exemple l'ex-ministre de la famille et de la promotion féminine, Pauline Nyiramasuhuko. Cette femme fut l'une des rares femmes rwandaises à s'inscrire en droit à l'Université nationale du Rwanda à Butare. Ensuite, en 1992, elle était déjà l'un des leaders du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND, parti unique du président Habyarimana), et enfin, elle fut nommée ministre de la Famille et de la Promotion féminine vers les années 1990.

Etant soucieuse de faire preuves d'un partisan fervent dans la structure d'un parti construit autour d'hommes au sein de la société restreinte par la famille présidentielle, elle fut vite embrigadée dans l'idéologie anti-Tutsi de son parti. Pour démontrer sa conviction à cette idéologie, elle parcourait la ville de Butare avec les brutes du parti qui élevaient des barricades dans les rues, paralysaient la circulation et semaient le trouble. **Les invasions régulières de Nyiramasuhuko P. vinrent à être connues sous le nom de « journées fantômes »,** pendant lesquelles Butare retenait son souffle⁴². Léoncie Mukamisha, une ancienne camarade de classe de Nyiramasuhuko P. qui travaillait sous ses ordres au ministère, raconte que l'obéissance et la haine virulente contre les Tutsi qu'affichait Nyiramasuhuko P. gagnèrent les faveurs du président, qui lui assigna un certain nombre d'idéologues extrémistes Hutu en tant que conseiller⁴³.

Ce faisant, des membres du gouvernement et le Président de la République avaient confiance en elle, de sorte que dans ses aveux de génocide et de crimes contre l'humanité, l'ancien Premier ministre, Jean Kambanda, a identifié les membres de son conseil privé, où fut élaboré le projet du génocide. Cinq noms seulement apparaissaient, parmi lesquels figurait celui de Nyiramasuhuko P.⁴⁴. Pendant le génocide, Nyiramasuhuko P. participait aux tueries contre les Tutsi avec des cruautés inimaginables.

Le génocide commis contre les Tutsi a débuté le 07 avril 1994 dans tout le pays sauf l'ex-préfecture de Butare où il a commencé le 18 avril 1994. Le 25 avril 1994 Nyiramasuhuko P. est arrivée en ville avec des voitures surmontées de haut-parleurs parcouraient les petites routes autour de Butare en annonçant que la Croix-Rouge s'était installée au stade pour fournir de la nourriture et asile à la population. A ce jour, des milliers de Tutsi se rendirent dans ce stade. C'était un piège. Au lieu de trouver la nourriture et abri, ils étaient attendus par une mauvaise « surprise »: ils furent encerclés par les *Interahamwe*, de violents maraudeurs Hutu. Et là **Nyiramasuhuko P., qui avait 48 ans à l'époque, supervisait la scène et donnait les ordres de violer les femmes Tutsi**⁴⁵. Selon un *Interahamwe* Foster Mivumbi qui a confessé sa participation au génocide, a répété les ordres de Nyiramasuhuko P. en ces termes : « *Avant de tuer les femmes Tutsi, vous devez les violer d'abord* »⁴⁶. Un autre témoin, un soldat de l'ex-FAR Emmanuel Nsabimana, a dit : « **Nyiramasuhuko P. a ordonné aux soldats de tuer toutes les personnes présentes au Stade; mais les femmes en particulier, devaient être violées d'abord** »⁴⁷.

En pleine génocide, selon un Témoin, deux jeunes femmes Tutsi, Mary Mukangoga, 24 ans, et Chantal Kantarama, 28 ans, ont trouvé refuge à la Préfecture de Butare, mais un jour **Nyiramasuhuko P. et son fils Shalom sont arrivés à la préfecture avec les jeunes hommes *Interahamwe* et ils sélectionnaient des filles à violer.** Mary et Chantal étaient amenées dans un bosquet d'arbres à 200 mètres de la préfecture et là elles ont été violées à plusieurs reprises. Les deux jeunes femmes étaient devenues donc partie d'un groupe de cinq esclaves sexuelles gardées à la préfecture et violées régulièrement tous les soirs pendant des semaines. Un jour ils ont décidé de les jeter dans une fosse pleine de cadavres⁴⁸.

Foster Mivumbi Témoigne qu'ils ont violé les femmes Tutsi sous la supervision de Nyiramasuhuko P., et il a aussi indiqué que, sous la bénédiction de Nyiramasuhuko P., « *ils ont tué des gens toute la journée et comme ils étaient fatigués, ils ont simplement mis l'essence dans des bouteilles et l'ont versé sur les femmes, puis ils ont mis le feu* ». A peu près au même moment, des *Interahamwe* étaient arrivées à l'hôpital local où Rose, une jeune Tutsi, avait trouvé refuge, « *Ces *Interahamwe* ont dit que Nyiramasuhuko P. avait permis de se faire les filles Tutsi. Comme elle était ministre ; alors, ils ont dit qu'ils en avaient le droit* ». **Nyiramasuhuko P. avait fait comprendre aux soldats que le viol était une récompense.** A l'hôpital se trouvait le fils unique Arsène Shalom Ntahobali, un étudiant âgé de 24 ans qui était l'un des chefs *Interahamwe*. Rose raconta que Shalom,

⁴². Ex-Organisation de l'Unité Africaine, *op.cit*, 2000, p.156.

⁴³. Landesman P., « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », in : *Loc.cit*,01/10/2003.

⁴⁴. Landesman P., « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », in : *Loc.cit*,01/10/2003.

⁴⁵. Landesman P., « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », in : *Loc.cit*,01/10/2003.

⁴⁶. *Ibidem*

⁴⁷. *Ibidem*.

⁴⁸. Tosato I., *Op.cit*, 2016, p.17

qui claironnait sans cesse qu'il avait la « permission » de sa mère de violer des Tutsi et la viola contre le mur⁴⁹. Nyiramasuhuko P. a aidé son fils unique à devenir un violeur et un tueur.

Mivumbi a aussi dit qu'au Stade, le 25 avril 1994, Nyiramasuhuko P. agitait les bras et observait sans rien dire les *Interahamwe* qui mitraillaient les réfugiés et leur lançaient des grenades. Les milices achevèrent les survivants à la machette. Cela a duré une heure et se termina à midi. Nyiramasuhuko P. raconta Mivumbi, resta là jusqu'à l'arrivée d'un bulldozer qui commença à empiler les corps pour les enterrer dans une fosse voisine. Peu après, selon l'ex-FAR Emmanuel Nsabimana, Nyiramasuhuko P. s'est rendu dans un enclos où un groupe d'*Interahamwe* gardait 70 femmes et filles Tutsi. Là, elle a dit à ces hommes, juste avant qu'ils ne commencent à les brûler avec de l'essence, « *Pourquoi vous ne les violez pas avant de les tuer* »⁵⁰. A partir de cette attitude de Nyiramasuhuko P., Gulaid Hodan s'est exprimé, « **c'est vraiment stupéfiant d'entendre qu'elle ordonnait aux soldats et même à son propre fils de violer les femmes Tutsi avant de les tuer. Etant elle-même une femme, on aurait pu penser qu'elle aurait tout fait pour empêcher les viols et non qu'elles les ordonnaient. Les crimes dont Nyiramasuhuko P. est coupable sont monstrueux** »⁵¹.

Les ordres de l'ex-ministre de la famille et de la promotion féminine, Nyiramasuhuko P., de violer les femmes Tutsi, étaient devenus un slogan, de sorte **qu'elle a été qualifiée par certains de ministre du viol. Elle est devenue l'image de ce que les femmes sont capables de faire lors d'un génocide**. Pendant le génocide, Nyiramasuhuko P. prononçait des discours déchaînés sur les ondes de Radio Rwanda, « **Nous sommes tous membres de la milice, disait Nyiramasuhuko P., nous devons travailler ensemble pour traquer les Tutsi** »⁵². Elle considérait clairement la population Tutsi comme un fardeau, et que son antipathie envers les Tutsi était terriblement manifeste. Ainsi donc, aujourd'hui, Nyiramasuhuko P. a été jugée coupable de crime de génocide et de crimes contre l'humanité.

La façon dont ces femmes furent violées était horrible, des milliers de femmes étaient violées individuellement et par des gangs, au moyen d'objets tels que des lances, des canons des revolvers. Elles furent aussi tenues en esclavage sexuel (soit collectivement) ou sexuellement mutilées et cela furent fréquemment accompagnés d'autres formes de tortures physiques. Ces tortures sont souvent mises en scène publiquement pour augmenter l'impact de la terreur et de l'humiliation. L'humiliation n'affectait pas seulement la femme violée, mais également son entourage⁵³.

Plusieurs femmes et même les filles ont participé aux tueries pendant le génocide dans leurs circonscriptions, et cela avec de cruauté impensable, choses qui n'ont pas existé dans des génocides du XXe siècle : ceux des Arméniens, des Juifs et des Bosniaques. Concernant les femmes génocidaires, Stéphane Audoin-Rouzeaua révélé ceci : « *Ce qui est frappant c'est la participation des femmes au génocide. Cette participation s'est doublé de l'utilisation, d'outils qui ouvrent la barrière anatomique, cela est une transgression très grave, puisque dans toutes les sociétés humaines, les femmes n'ont justement pas accès à ces genre d'instruments, qu'il s'agisse de la chasse ou d'une chasse à l'homme, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, dans le cas du Rwanda* »⁵⁴.

En concluant cette partie, Stéphane Audoin-Rouzeaua relaté qu'« *il est difficile à croire que les femmes ont participé au génocide, les cas de ces femmes qui ont tué leurs propres enfants parce qu'ils étaient Tutsi, c'est une transgression très grave. Là, se produit une sorte de sidération* »⁵⁵. A propos de ces femmes qui ont imbibé leurs mains dans le sang des innocents pendant le génocide, le même auteur a exprimé avec regret : « **Il n'y a pas d'autres exemples historiques, le Rwanda est un cas unique dans le monde. Quand on regarde ces pratiques, la dimension tout à fait spécifique du génocide au Rwanda apparaît vraiment en pleine lumière** »⁵⁶.

⁴⁹. Landesman P., « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », in : *Loc.cit*,01/10/2003.

⁵⁰. Landesman P., « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », in : *Loc.cit*,01/10/2003.

⁵¹. Gulaid Hodan, « *Rwanda: le rôle des femmes dans le genocide des Tutsi* », in : *Loc.cit*, 21 janvier 2011.

⁵². *Ibidem*.

⁵³. Gulaid Hodan, « *Rwanda: le rôle des femmes dans le genocide des Tutsi* », in : *Loc.cit*, 21 janvier 2011.

⁵⁴. R. Verdier et all., *Op.cit*, 1995, p.55.

⁵⁵. *Ibidem*

⁵⁶. *Ibidem*

5 LES FEMMES JUGEES COUPABLES DU CRIME DE GENOCIDE

Un verdict de six accusés s'est fait attendre pendant dix ans dans « le procès Butare » au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui siégeait à Arusha, en Tanzanie. A la barre de six accusés de génocide et crimes contre l'humanité, il y avait deux anciens maires, deux anciens préfets, et Pauline Nyiramasuhuko, l'ancienne ministre de la Famille et de la Promotion féminine, **seule femme détenue par un Tribunal International pour le Rwanda poursuivie pour génocide et incitation au viol, ainsi que son fils, Arsène Shalom Ntahobali, chef des milices *Interahamwe* dans la région.** Tous plaidaient non coupables. **Ces deux derniers ont été condamnés le 24 juin 2011 à la prison à vie**⁵⁷. Mais Nyiramasuko P. et son fils a fait appel, et sa peine a été réduite à 45 ans de prison ferme.

Les deux génocidaires étaient les accusés phare de ce procès. Ils avaient pris la fuite à l'Est du Congo avant de rejoindre le Kenya et arrêtés à Nairobi en 1997. Pauline Nyiramasuhuko a été mise en cause très peu de temps après la fin du génocide par les Organisations des droits de l'homme⁵⁸. Elle a été condamnée à la prison à vie, tout comme son fils Shalom Ntahobali, qui était accusé dans le même procès, et qui selon l'accusation, a violé des femmes Tutsi sous les encouragements de sa mère⁵⁹.

Rose qui a été violé aussi par Shalom Ntahobali, le fils de Nyiramasuhuko, à l'Hôpital local de Butare, est désormais présidente d'une association de femmes violées durant le génocide. Elle vit toujours à Butare et elle attendait avec une certaine appréhension le verdict qui était prévu le 24 juin 2011 à Arusha. Elle avait dit ceci, concernant Nyiramasuhuko, *« En tant que femme, je ne comprends pas qu'une femme qui a donné la vie ait pu inciter des gens à violer d'autres femmes. Il s'agissait d'éliminer les Tutsi physiquement, mais aussi psychologiquement. Quelle que soit la sanction, que je souhaite exemplaire, je ne pourrai jamais lui pardonner. Le viol est un crime qui a moins retenu l'attention que les autres, les victimes se sentent laissées pour compte »*⁶⁰.

Le 10 août 1999, un an après la condamnation d'Akayesu, **le chef d'accusation de Pauline Nyiramasuhuko fut modifié pour inclure le viol en tant que crime contre l'humanité.** L'accusation portée contre Nyiramasuhuko avait renforcé le précédent établi dans le procès d'Akayesu : **l'incitation au viol massif constitue un crime contre l'humanité, mais le cas de Nyiramasuhuko dépassait la jurisprudence.** Elle représentait une nouvelle sorte de criminelle. Il existe une notion, généralement partagée dans les différentes cultures, que les femmes ne font pas ce genre de choses, explique Carolyn Nordstrom, anthropologue à l'Université de Notre-Dame, dans l'Indiana, *« La société n'a pas encore trouvé le moyen d'en parler, car cela va à l'encontre de toutes nos représentations de la nature des femmes »*⁶¹.

Nyiramasuhuko et son fils Shalom étaient jugés ensemble, avec quatre autres chefs Hutu de Butare qui étaient également accusés de génocide. **Cependant, selon un document préparé par les enquêteurs du TPIR en prévision du procès, un témoin, surnommé Q. C., a vu un chef de communauté Tutsi mourir « des mains de Nyiramasuhuko ».** Les avocats de chacun des six accusés avaient débuté leur défense en 2001, après que le procès avait traîné pendant encore au moins deux ans : la justice avançait avec une extrême lenteur à Arusha, avec seulement huit condamnations et un acquittement en sept ans. **En débutant en juin 2001, il a fallu attendre dix ans pour connaître le verdict. Il a été, le procès le plus long et le plus coûteux de l'histoire du Tribunal pénal international pour le Rwanda**⁶². Bien plus, au Rwanda, il y avait plus de 3000 femmes qui étaient emprisonnées pour avoir participé au génocide⁶³.

Enfin, selon Balthazar, *« On a assisté au cours de la dernière décennie à une transformation profonde du traitement de la violence sexuelle en Droit International »*, mais **le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), en particulier, s'est révélé très grave, incorporant le viol et les abus sexuels dans le droit international** ⁶⁴. Le rôle des femmes dans le génocide

⁵⁷. Stéphanie Braquehais, *Rwanda : perpétuité pour la première femme reconnue coupable de génocide*, in : rfi AFRIQUE, le 24-06-2011. Disponible au <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-rwanda-perpetuite-premiere-femme-reconnue-coupable-genocide>, 08/08/2016

⁵⁸. *Ibidem*.

⁵⁹. Stéphanie Braquehais, *Rwanda : perpétuité pour la première femme reconnue coupable de génocide*, in : rfi AFRIQUE, le 24-06-2011. Disponible au <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-rwanda-perpetuite-premiere-femme-reconnue-coupable-genocide>, 08/08/2016

⁶⁰. Stéphanie Braquehais, *Rwanda : perpétuité pour la première femme reconnue coupable de génocide*, in : rfi AFRIQUE, le 24-06-2011. Disponible au <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-rwanda-perpetuite-premiere-femme-reconnue-coupable-genocide>, 08/08/2016

⁶¹. Peter Landesman, *« Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin »*, *Loc.cit* 01/10/2003.

⁶². Stéphanie Braquehais, *« Rwanda : perpétuité pour la première femme reconnue coupable de génocide »*, in : *Loc.cit*, le 24-06-2011.

⁶³. *Ex-Organisation de l'Unité Africaine, Op.cit*, mai 2000, p.156.

⁶⁴. *Ibidem*

et plus encore sur la violence sexuelle a retenu l'attention de la Communauté Internationale au cours de ces vingt dernières années⁶⁵.

6 CONCLUSION

L'étude sur la participation des femmes au génocide commis contre les Tutsi en 1994 au Rwanda est une donnée qui ne peut pas être contestée. La responsabilité au génocide incombe non seulement les hommes qui furent les principaux architectes du génocide mais aussi un nombre élevé des femmes extrémistes Hutu instruites et non instruites.

Dans le temps, la femme rwandaise était qualifiée de « cœur du foyer », le pilier de la maison, mère dans sa famille et un havre de paix. Mais aujourd'hui, avec les crimes que ces femmes ont commis pendant le génocide, ont changé l'image des femmes à celles des criminels. Pendant le génocide, ces femmes criminelles ont utilisées les innombrables méthodes pour contribuer au meurtre les plus atroces à leurs voisins, collègues, amis, parents ou même enfants ainsi qu'à celui d'inconnus. Ces femmes ont pu tuer de leurs propres mains. Parmi les membres du gouvernement, il y avait des femmes ministre qui étaient malheureusement célèbres par leurs participations au génocide et à l'incitation au viol contre les femmes Tutsi.

Enfin, partout dans le pays, il y avait des viols collectifs souvent supervisés par les femmes. Ce faisant, les femmes Tutsi ont été prises de force par des criminels qui leur ont fait subir toutes sortes de sévices. Par conséquent, il y a eu des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles comme : blennorragie, syphilis et le SIDA⁶⁶. Tout cela a augmenté leur angoisse et leur chagrin. Les conséquences de ces viols ont été multiples, comme des enfants nés du viol. Plus de cinq mille d'entre-eux ont été enregistrés par Peter Landesman. De plus, selon Sydia Nduna, conseillère à l'International Rescue Committee Rwanda, « *Le viol force les victimes à vivre avec les conséquences, les dégâts et les enfants ici du viol* ». Elle a aussi affirmé que : « *L'impact des viols massifs au Rwanda, se fera sentir pendant plusieurs générations* »⁶⁷. De la sorte, Il est pertinent de faire une étude approfondie sur les femmes génocidaires c'est qui permet de briser le silence pour ne pas renforcer l'impunité dont jouissent les responsables du génocide.

REFERENCES

- [1] African Rights, Rwanda. Moins innocentes qu'il n'y paraît. Quand les femmes deviennent des meurtrières, Londres SE1 1EP, 1995.
- [2] Assemblée Nationale de France, Enquête sur la tragédie rwandaise :1990-1994, t.1, Paris,1998
- [3] Ex-Organisation de l'Unité Africaine, Rapport sur le génocide au Rwanda, Mai 2000.
- [4] Tosato I., L'univers féminin violé. Viol physique, viol psychologique: une question de temps? Université degli Studi di Padova, Travail de Maîtrise en Langue Moderne, Communication et coopération International, Année académique 2015 / 2016.
- [5] Verdier R. et all., Rwanda. Un génocide du XXe siècle, Paris, l'Harmattan, 1995.
- [6] Vulpian L.(de), Rwanda. Un génocide oublié? Un procès pour mémoire, Bruxelles, Editions complexe, 2004, pp.261-262
- [7] Collectif Van, « Rwanda : le rôle des femmes dans le génocide des Tutsis », in : Collectif Van www.collectifvan.org, 7 février 2011.
- [8] Eugénie Rokhaya AW-NDIAYE, « Rapports hommes-femmes : Les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement »?, in : Graduate Institute of International and Development Studies, mars, 2001.
- [9] Gulaid Hodan.« Rwanda: le rôle des femmes dans le génocide des Tutsi », in : collectifvan.org.Collectif VAN, janvier 21, 2011.
- [10] Hodan Gulaid, « Des femmes ordinaires : comprendre le rôle des femmes dans la perpétration de génocide », in : Collectif Van www.collectifvan.org, vendredi 21 janvier 2011.
- [11] Binaifer Nowrojee et all, « LES VIES BRISÉES: Violence sexuelle pendant le Génocide rwandais et sa conséquence »,in : Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, mars et avril 1996.
- [12] ONU, « Femmes. Les femmes et les conflits armés. Le Programme d'action de Beijing à 20 ans », in : unwomen.org, 2012.

⁶⁵ Ex-Organisation de l'Unité Africaine, *Op.cit*, mai 2000, p.156.

⁶⁶ African Rights, *Op.cit.*, 1995, p. 274

⁶⁷Peter Landesman, « *Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin* », *Loc.cit.*, 01/10/2003.

- [13] Peter Landesman, « Le viol comme méthode de génocide au Rwanda. Pauline Nyiramasuhuko, la barbarie au féminin », in : Courrier International », 01/10/2003.
- [14] Stéphanie Braquehais, « Rwanda : perpétuité pour la première femme reconnue coupable de génocide », in : rfi AFRIQUE, le 24-06-2011.
- [15] Stéphanie Braquehais, « Génocide rwandais : le martyr de Rose, violée trois mois durant », in : Libération, 24 juin 2011.
- [16] <http://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/pauline-nyiramasuhuko-la-barbarie-au-feminin>, 20/11/2016
- [17] <http://beijing20.unwomen.org/fr/in-focus/armed-conflict#top>, 15/12/2016
- [18] <http://www.collectifvan.org/article.php?r=0&id=51608>, 21/10/2016
- [19] <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-rwanda-perpetuite-premiere-femme-reconnue-coupable-genocide>, 08/08/2016
- [20] <http://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/pauline-nyiramasuhuko-la-barbarie-au-feminin>, le 18/07/2016.
- [21] http://www.liberation.fr/planete/2011/06/24/genocide-rwandais-le-martyre-de-rose-violee-trois-mois-durant_744871, 18/07/2016
- [22] <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/rwan96/>, 18/07/2016
- [23] <http://www.collectifvan.org/article.php?r=0&id=51608>, 18/07/2016